

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — ... 10 — — 13 »
Trois mois, — ... 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces... 20 c. la ligne.
Dans les réclames... 30 —
Dans les faits divers... 50 —
Dans toute autre partie du journal... 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues, et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

Les télégrammes de Berlin annoncent un échec qui sera sensible à M. de Bismark.

Le lecteur sait que la vérification des recettes et des dépenses de l'exercice de 1868, a révélé à la Chambre des députés prussiens une dépense irrégulièrement faite de 720,000 thalers. D'un ton dégagé M. de Bismark avait reconnu l'irrégularité de la dépense, mais fondant ses espérances sur la théorie des faits accomplis, — sur laquelle il est très-fort, — on le sait, — et s'appuyant sur la sincérité de ses aveux, il avait exprimé le vœu que la Chambre accordât un bill d'indemnité.

Il paraît que les députés prussiens n'ont point été de cet avis, puisque la dépêche berlinoise nous apprend que la proposition de la commission tendant à ne pas ratifier la dépense a été adoptée à une grande majorité.

On écrit de Varsovie au *Courier de Cracovie* :

On a arrêté ici, à la gare du chemin de fer Bromberg-Varsovie, le prince Obolensky, chef de toutes les douanes de l'empire et du royaume de Pologne, au moment de son arrivée de Berlin. Ses bagages, comme appartenant à un fonctionnaire si haut placé, ne pouvaient être soumis à la visite, mais on les a mis de côté à la dernière station devant Varsovie.

Le directeur de la douane de Varsovie, le chef des gardes frontières et quelques généraux attendaient à l'embarcadere l'arrivée du prince. Dès que le prince est sorti de wagon,

le grand-maitre de police de Varsovie, général Vlassoff, l'a prié de le suivre. Une voiture préparée d'avance, et escortée de gendarmes, a conduit le prince Obolensky directement à la gare du chemin de fer de Saint-Petersbourg.

Cette arrestation paraît se rattacher à la conspiration récemment découverte en Russie. On a arrêté, de plus à Varsovie, une dizaine d'employés supérieurs et inférieurs. Comme cela se pratiquait en 1865 à l'égard des Polonais, on arrête dans les rues bon nombre d'individus qui s'entretennent en langue russe, et on les conduit au bureau de police de l'arrondissement pour constater leur identité.

Nous reproduisons, sous toute réserve, la dépêche suivante :

« Une dépêche de Constantinople annonce une conspiration contre la vie du sultan. Une machine infernale aurait été placée dans une mosquée où il devait se rendre. Les chefs du complot sont en fuite. Quelques complices sont arrêtés. On prétend qu'ils ont fait des aveux. »

La *Gazette d'Augsbourg* publie le télégramme suivant, en date de Rome 11 février :

« Un nouveau règlement pour le concile est préparé. Ce règlement supprime la liberté de la parole et porte que les évêques devront communiquer par écrit l'expression de leurs opinions aux commissions respectives. »

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, apprend, de source sérieuse, que le comte de Beust, d'accord avec les ministres de plusieurs autres

grandes puissances, prépare un manifeste protestant contre le *Syllabus*.

Voici une lettre de M. Rochefort, que M. Ordinaire a vainement tenté de lire, au Corps-Législatif :

« Considérant que la responsabilité du chef de l'Etat est illusoire; que, toutefois, il peut exister des tribunaux compétents pour apprécier celle des ministres ;

« Attendu qu'un député a été arrêté dans la rue, au milieu de ceux qui l'avaient élu, quand il était facile de l'appréhender au seul domicile qu'il possède et qu'il n'avait pas quitté depuis son arrivée du Corps-Législatif jusqu'à son départ pour la réunion publique qu'il devait présider ;

« Attendu qu'en dehors de tout jugement, au mépris des lois les plus réglementaires régissant la propriété, un journal a été supprimé de fait par l'arrestation injustifiable de ses rédacteurs et de ses employés ;

« Attendu que cette série d'attentats constitue une provocation... ;

« Attendu que des citoyens ont été assaillis, blessés et même tués par des agents de police porteurs d'armes prohibées par la loi ;

« Le soussigné a l'honneur de proposer la mise en accusation du ministère, comme ayant excité à la guerre civile.

» Signé : HENRI ROCHEFORT. »

Cette lettre a été transmise à M. Schneider par M. Ordinaire avec la demande suivante :

« Monsieur le président,
« J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom de notre collègue M. Rochefort, une proposi-

tion émanant de son initiative parlementaire, et ayant pour objet la mise en accusation des ministres.

« Veuillez, je vous prie, monsieur le président, m'en accuser réception par lettre, et agréer l'assurance de ma haute considération.

» Signé : EDOUARD ORDINAIRE,
député du Doubs. »

ÉPILOGUE DE L'ÉMEUTE.

Voici les détails que donne la *Gazette des Tribunaux* sur le tragique événement dont nous avons parlé samedi :

« Ce matin, vers six heures, M. Dorville, commissaire de police du quartier des Archives, s'était transporté, accompagné de M. Du-maichin, son secrétaire, et des inspecteurs de police Mourrot et Petitcolas, rue des Morins, 78, à Batignolles, pour mettre à exécution un mandat d'arrêt lancé par M. le juge d'instruction Bernier contre le sieur Edmond Megy, ouvrier mécanicien, lequel habitait, à l'adresse que nous venons d'indiquer, une chambre dans un hôtel garni.

« Le sieur Megy est inculpé de participation à un complot ayant pour but de changer la forme du gouvernement.

« M. Dorville, son secrétaire et les deux inspecteurs, après s'être renseignés, monterent au deuxième étage de l'hôtel où était située la chambre de Megy.

« La clef était dans la serrure de la porte ; M. Dorville la tourna, mais il s'aperçut que la porte était fermée intérieurement. Il frappa alors. « Qui est là ! » fit une voix. « Au nom de la loi, ouvrez ! » dit le magistrat. « Atten-

tant... à l'instant.

— Déjà ! — murmura tristement Anthime. — Al-lons, Rine... allons, ma fille... je ne l'en remercie pas moins, mais laissez ces demoiselles agir à leur guise.

La jeune fille aussitôt s'écarta docilement et l'ouvrit elle-même la porte.

— Ah ! — fit l'herbager, — si vous aviez voulu ce-pendant nous accorder une heure, nous en aurions été bien contents, Rine et moi... n'est-ce pas, Rine ?

— Oui ! — répondit-elle avec un geste suppliant à l'adresse des deux sœurs, — oh ! oui... bien heureux, moi et le parrain !

— Croyez qu'il m'en coûte de vous refuser, — dit Liane, mais il le faut absolument, il le faut... Alice est attendue par ses élèves.

— Ses élèves ? murmura-t-il sans trop savoir ce qu'il disait. — Ah !... Mlle Alice donne aussi des leçons ?

— Oui, monsieur.

— Des leçons d'aquarelle ?

— Sans doute.

— Et si je désirais apprendre cet art-là, m'en donnerait-elle aussi à moi, des leçons ?

— Impossible ! — répliqua Liane en souriant, — ma sœur ne doit prendre pour élèves que des jeunes filles ou des enfants... vous le comprendrez sans peine.

— C'est juste, je suis un sot, je suis un fou ! Mais,

GROUBERTON. 6

LIANE.

Par CHARLES DESLYS.

(Suite.)

XIII.

— Heim ! — fit Césarine, — comme s'est gracieux, comme c'est charmant ! Mon parrain en a déjà d'autres là-haut, dans sa chambre... et faut voir comme il les aime ! Quelquefois il reste à les regarder, à les admirer durant des heures entières, au point que, si je ne montais pas le chercher moi-même, il en oublierait ses repas... lui qui jadis ne pouvait rester en place et qui avait toujours faim d'avance... un homme *appétissant*, comme on dit dans le pays !

— Mais, — put demander enfin Liane, — mais nous sommes donc ici chez M. Barbejean ?

— Vous le connaissez... vous connaissez mon parrain ?

— C'est ma sœur Alice qui a peint pour lui cette aquarelle.

— Alice ! Alice Thévenot ! — s'écria Césarine avec

joie. — Comment ne l'ai-je pas reconnue plus tôt, rien que d'après le portrait d'Anthime ! car il me parle très-souvent de vous, mon parrain... et de mademoiselle Liane aussi. Il vous estime bien, il vous aime bien, allez ! Oh ! comme il aurait été heureux de vous voir ici, ainsi ! Comme il va regretter de ne pas s'être trouvé là ! Mais je pense qu'il n'est pas loin, et je vais envoyer après lui tous les gens de la ferme. Faut attendre mon parrain, n'est-ce pas ?... Faut l'attendre ?

Depuis quelques instants déjà, depuis que nous nous savions chez Anthime Barbejean, l'embarras commençait à nous venir. En entendant la proposition de Césarine, cet embarras se transforma presque en effroi.

Ce fut à qui imaginerait quelque prétexte, plus ou moins plausible, pour repartir immédiatement : l'orage se calmait, il se faisait déjà tard, des obligations urgentes nous rappelaient tout de suite à Trouville, etc., etc.

Mais Césarine trouvait réponse à tout, et n'en persévérait que plus obstinément dans son hospitalière fantaisie.

— Nous ne pouvons pas rester davantage, — conclut enfin Liane avec une fermeté résolue ; — non, non, ma chère enfant... n'insistez plus, nous ne le devons pas.

— Pourquoi donc ça ? — fit Césarine.

— Que dirait-on, si l'on savait que nous nous sommes installés ainsi, chez un jeune homme !

— J'y suis bien, moi ! — riposta la jeune Normande avec une ingénuité charmante, — j'y reste tout-à-fait... et parfaitement en sûreté, je vous le jure ! Non, non, c'est des mauvaises raisons. Holà ! Jean... Toinette... mais voici qui vaut encore mieux, voici mon parrain lui-même.

Effectivement, une porte placée vers la gauche venait de s'ouvrir ; Anthime Barbejean se tenait debout devant le seuil.

Dire ce qu'il y eut de joyeuse surprise dans son regard, ce serait impossible.

Vainement, Alice et Liane cherchèrent à s'enfuir, Césarine leur barrait triomphalement l'autre porte.

Puis, avec un sourire digne de tenter le pinceau d'un artiste.

— Es-tu content, parrain ? fit-elle.

Le pauvre Anthime était trop ému pour trouver encore un seul mot.

— Monsieur, — lui dis-je, — ces demoiselles sont ou ne peut plus reconnaissantes à votre aimable fille de du tout gracieux accueil qu'elle a bien voulu leur faire ici durant l'orage. Mais on les retient maintenant prisonnières : veuillez donc, je vous prie, leur faire rendre la liberté. Elles sont dans la nécessité de repartir à l'in-

dez, je vais vous ouvrir », répondit-on, mais on n'ouvrit pas. M. Dorville frappa de nouveau et réitéra son injonction, en ajoutant qu'il était porteur d'un mandat de justice.

« Mais probablement, en essayant d'ouvrir, M. le commissaire de police avait fait jouer le double pêne, ce qui ne permettait plus d'ouvrir de l'intérieur.

« L'inspecteur Petitcolas s'avança, fit de nouveau tourner la clef dans la serrure, et la porte céda.

« M. Dorville voulut alors entrer dans la chambre. Il marchait le premier, ayant à son côté M. Dumauchin, qui lui-même avait à sa droite Petitcolas; l'inspecteur Mourot venait ensuite.

« Un individu était dans la chambre à quelques pas de la porte; c'était le sieur Megy. Dès qu'il aperçut le magistrat, il leva un pistolet dont il était armé, ajusta M. Dorville et fit feu. M. Dorville se jeta en arrière, une balle lui effleura la tempe; mais un projectile atteignit Mourot et pénétra par l'oreille droite dans le crâne. En même temps, Megy referma la porte et se barricada dans sa chambre.

« Le malheureux inspecteur tomba sur le carré, baignant dans une mare de sang, complètement privé de sentiment.

« M. Dorville descendit rapidement dans la rue, suivi de l'inspecteur Petitcolas et de M. Dumauchin. Ce dernier courut chercher des sergents de ville, qui ne tardèrent pas à arriver. M. Dorville et ceux qui l'assistaient remontèrent au deuxième étage; on enfonça la porte de la chambre de Megy.

« Megy, lui, avait ouvert sa fenêtre et criait à tue-tête: « Aux armes! on assassine nos frères! Les assassins sont en bas; les voyez-vous? » Et il montrait du doigt le commissaire et les agents qui l'accompagnaient.

« M. Dorville, qui avait eu la figure brûlée par la poudre, et dont le sangfroid ne s'était pas démenti un instant, fit procéder immédiatement à l'arrestation de l'assassin.

« Quand il se vit entre les mains des agents, Megy s'écria: « Ne me faites pas de mal, ne me tuez pas! » Il a été conduit au dépôt de la préfecture.

« Pendant ce temps, on relevait Mourot, on le déposait sur le lit de Megy, et un médecin, appelé en toute hâte, arrivait, examinait le malheureux inspecteur et déclarait que le blessé, bien que respirant encore, ne tarderait pas à succomber. En effet, transporté à l'hospice Beaujon, Mourot expira à dix heures du matin sans avoir repris connaissance.

« Mourot était âgé de trente-deux ans; il avait servi dans les zouaves de la garde; il s'était marié il y a peu de temps et était père d'un jeune enfant.

« On a saisi au domicile de Megy, outre l'arme ayant servi au crime, une grande quantité de munitions et une lettre de M. Gustave Flourens, établissant de la façon la plus

évidente la participation active de Megy aux troubles de ces jours derniers. »

Edmond Megy a été extrait du dépôt, où on l'avait conduit aussitôt après son arrestation, pour être transféré à la prison de la Santé.

Il est écroué sous l'accusation d'homicide volontaire.

On lit dans le *Journal des Débats*:

Le nombre des personnes arrêtées à l'occasion des scènes de désordre qui se sont produites pendant les soirées des 7, 8 et 9 février s'élève de 350 à 400.

Les arrestations opérées mercredi soir, ont été de 100 à 120.

M. Bernier, juge d'instruction, qui est seul chargé de l'information de cette affaire, procède sans désamparer et interroge le plus de détenus possible. Chaque soir on transfère du Dépôt ou de la Conciergerie, soit à la prison de Santé, soit à Mazas, ceux qui ont subi un interrogatoire devant le magistrat instructeur.

Soixante inculpés ont été écroués à la prison de la Santé durant la nuit du 9 au 10 février, et transférés de la Conciergerie sur l'ordre du parquet.

C'est dans cette prison que seront conduits tous les individus arrêtés à l'occasion des scènes des 7, 8 et 9 février.

Cinquante-un autres individus, conduits d'abord au dépôt de la préfecture, ont été écroués à Mazas, en vertu de mandats de dépôt lancés par M. Bernier, également sous l'inculpation d'avoir participé à un attentat contre la sûreté de l'Etat. Parmi ces derniers sont tous les rédacteurs de la *Marseillaise*.

On a arrêté aussi quatre femmes, les nommées Blanche Gilly; Julie Feurain, femme Joly; Hélène Minon, femme Penet, et Amélie-Victorine Treuillot; elles se trouvent actuellement détenues à la prison de Saint-Lazare, également sous l'inculpation d'avoir participé à un attentat contre la sûreté de l'Etat.

Les dernières arrestations ont été opérées, non pas administrativement, mais bien en vertu de mandats d'amener régulièrement lancés par M. le procureur impérial; elles se rattachent à un complot dont l'existence a été révélée par les papiers saisis aux domiciles des personnes compromises dès le premier moment des troubles.

D'après la *Gazette des Tribunaux*, on a saisi aux domiciles des inculpés des armes, des munitions, et, en outre, divers papiers, d'où il résulterait que leurs possesseurs se trouvaient activement mêlés à des manœuvres ayant pour but de renverser le gouvernement établi et d'exciter les citoyens à la guerre civile.

La *Patrie* publie, à ce même sujet, la note suivante:

« Nous croyons pouvoir assurer que des papiers importants et très-compromettants ont été saisis au domicile de quelques-unes des

personnes que la justice a fait arrêter depuis trois jours. Ces pièces servent de point de départ à une instruction qui doit être minutieuse et qui sera complète. Cette instruction mettra en pleine lumière le but criminel qu'essayaient d'atteindre les chefs du mouvement qui vient d'avorter, et les débats publics du procès qui résultera nécessairement de cette instruction permettront à tout le monde d'apprécier la légitimité et la légalité de cette indispensable répression. »

On lit dans le *Public*:

« M. Crépy, commissaire de police du huitième arrondissement, et M. Clément, commissaire du quatrième, se sont présentés, à dix heures, dans la soirée de jeudi, rue Brochant, aux Batignolles, dans une maison qui leur était signalée comme servant de lieu de réunion aux membres d'une société secrète.

« Ils étaient porteurs de mandats d'amener.

« Ils trouvèrent d'abord en séance huit personnes, à l'arrestation desquelles ils procédèrent.

« Puis, une souricière fut établie dans cette maison de la rue Brochant, et, au fur et à mesure que les membres de la réunion se présentaient, les agents s'assuraient de leurs personnes. Tous ont été trouvés porteurs d'armes prohibées.

« On assure que quarante individus sont ainsi successivement tombés entre les mains des agents, soit rue Brochant, soit à leurs domiciles respectifs.

« Ceux qui avaient été pris rue Brochant furent conduits chez eux, où des perquisitions domiciliaires amenèrent la saisie d'un nombre assez considérable d'armes et de munitions. »

Plusieurs journaux publient une déclaration dont nous ignorons la valeur. Nous constatons seulement qu'elle est signée par huit membres de la société *l'Internationale*:

« La souveraineté populaire est foulée aux pieds. L'indignation est à son comble: de courageuses énergies n'ont pas craint de se signaler.

« Pour la première fois, depuis dix-neuf ans, des barricades se sont élevées; le sang de citoyens désarmés, quelquefois d'enfants inoffensifs, a coulé sous les charges de policiers féroces.

« La révolution morale est faite; à toute opinion honnête nous disons: la ruine, l'abaissement, la honte vont finir; la révolution, on peut le dire, en est à son prologue.

« Dans des circonstances aussi solennelles, il est du devoir de tout citoyen d'exprimer hautement sa pensée sur la ligne de conduite à suivre; c'est ce que, pour notre compte, nous faisons.

« Décidés que nous sommes à payer de nos

personnes le succès de la révolution, nous le disons sincèrement, le moment ne nous semble pas encore venu par une action décisive et immédiate.

« La révolution marche à grands pas; n'obstruons pas sa route par une impatience bien légitime, mais qui pourrait devenir désastreuse.

« Au nom de cette république sociale que nous voulons tous, au nom du salut de la démocratie, nous invitons nos amis à ne pas compromettre une telle situation.

« Chaque heure nous donne des chances nouvelles. Car chaque heure diminue les forces du despotisme et augmente les nôtres.

« Nous touchons au but.

« Ne restons pas inactifs entre le bonapartisme et la France. Agissons par la propagande, et surtout par l'organisation; en un mot, hâtons le triomphe définitif, mais ne le compromettons pas par une action trop précipitée. »

L'Adresse suivante a été présentée au chef du cabinet du ministre de la justice:

A S. Exc. M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

« Les soussignés sont désireux de voir se réaliser, sans troubles ni désordres, les idées libérales que le ministère a inscrites dans son programme.

« Ils expriment aux ministres toute la confiance qu'inspirent à tout bon citoyen leur attitude honnête et ferme et les mesures énergiques opposées aux violences coupables qui menacent la tranquillité du pays.

« La sympathie et l'appui moral des soussignés se traduiraient, au besoin, en un concours matériel pour le maintien de l'ordre et de la sécurité publique.

« L. Denouvilliers, négociant. — Maurice Denouvilliers, étudiant. — Eugène Breton, négociant. — A. Boutard, employé de commerce. — G. Bailly, pharmacien. — J. Rivière, architecte. — J. Plocque, licencié en droit. — P. Dilleman, négociant. — G. Bontemps, ingénieur civil. — Lucien Rambaud, négociant. — Louis Ménesson, avocat. — Paul Lacouture, avocat. — Paul Benoit, étudiant en droit. — Joseph Lacouture, étudiant en droit. — Joseph Puget, étudiant en droit. — Etienne Leclert, propriétaire. — Henri Pérès, étudiant en droit. — Gaston Viellard, étudiant en droit. — Th.-A. Descamps, étudiant en médecine. — Lucien Thuya, étudiant en droit. — Henri Gadard, avocat. — René Jacquinet, étudiant en droit. — René Fauchaux, étudiant en médecine. — A. Mascarel, étudiant. — G. Arthaud, avocat. — Léon Monnier, étudiant en médecine. — Léon Quiot, avocat. — P. Planche, avocat. — G. Wies, avocat. —

Rine... est-ce que tu n'aimerais pas à peindre un peu, toi, Rine!

— Mais, parrain, vous m'avez fait apprendre déjà le dessin.

— Raison de plus pour passer à la couleur. Ça te plairait-il, hein?

— Avec Mlle Alice pour matresse?

— Parbleu!

— Si ça me plairait?... Oh! oui... et joliment encore!

Barbejean se retourna vers les demoiselles Thévenot et leur dit:

— Voulez-vous?

— Voulez-vous? — répéta Césarine qui venait de bondir vers elles, et, leur prenant à chacune une main, les regardait tour à tour avec ses jolis yeux tout brillants de plaisir.

Le moyen de refuser?

Ce fut Alice elle-même qui consentit la première.

— Ah! quel bonheur! — s'écria Césarine en battant des mains, — quel bonheur! dépêchons-nous bien vite de refaire un bout de toilette... Je veux prendre dès aujourd'hui ma première leçon!

— Ne craignez point d'être en retard, — dit Anthime, qui ne paraissait pas moins satisfait que sa sœur. — Je m'en vais faire atteler la carriole.

Liane ne put se défendre d'un premier mouvement de déplaisir, qui n'échappa point à Barbejean.

— Soyez donc sans inquiétude, — reprit-il, — c'est Rine elle-même qui vous conduira... un fameux cocher que Rine!

Il sortit aussitôt pour donner ses ordres en conséquence.

Mieux encore, pour atteler lui-même le meilleur de ses chevaux à la moins rustique de ses voitures; un très-passable break, par ma foi! un alezan magnifique.

Je le regardais de loin, actif et joyeux à la besogne, faisant laver les roues, brossant panneaux et harnais, ne mettant pas moins d'empressement, pas moins d'orgueil à tous les plus petits détails de l'attelage, qu'un paysan qui va conduire une impératrice.

Lorsqu'enfin la voiture se trouva prête, et le cheval piaffant devant le seuil, il rentra dans la grande salle et s'assit sur un coin de la table en face de moi, qui venais de me retourner vers lui, à califourchon sur ma chaise et le dos à la cheminée qui flambait toujours.

— Je crois qu'elles ne seront pas trop humiliées là-dedans? — me dit-il après un silence.

— Comment donc! — me récriai-je, — mais nous avons rarement à Trouville un aussi confortable équipage.

— J'aurai mieux que ça prochainement, fit-il. Puis, après une nouvelle pause:

— Une bonne fille tout de même que cette Rine...

— Charmante!

— Et qui m'aime bien, celle-là!

— Je le crois.

— Qui me trouve superbe, tout lourdaud que je suis. Elle a de l'éducation cependant, j'ai voulu qu'elle en ait... Je sais trop ce que l'on souffre de ne point en avoir!

— N'éliez-vous donc point au collège de Lisieux? On me l'a dit, je crois.

— Oui, jusqu'à quatorze ans... jusqu'à ce que j'aie su lire, écrire et compter. Quant au reste, quant à l'usage surtout, quant au savoir-vivre... rien de rien. Oh! je n'ignore pas ce qui me manque, allez... et pour l'acquiescer, je donnerais de grand cœur toute ma fortune. De la fortune, la belle affaire! ça se gagne quand on le veut bien, ça... mais ce qui vous rend l'égal des messieurs comme il faut, ce qui fait qu'on est réellement un homme... pas moyen!... et c'est triste!

— Essayez? — lui dis-je amicalement, — essayez... qui sait? du courage!

— J'en ai, — fit-il avec une reconnaissante énergie, — j'en ai! mais ça me semble diablement difficile.

Oh! je ne l'ai jamais si bien compris que depuis quelque temps.

Et, jusqu'au retour des trois jeunes filles, il demeura silencieusement pensif.

XIV.

Alice et Liane conservaient une partie des vêtements de Césarine, mais elles avaient remis leurs mantelets, leurs chapeaux, et pouvaient ainsi fort décentement rentrer en ville.

Il en était de même de moi, bien que je ressemblasse pas mal à un paysan endimanché.

Quant à Césarine, c'était maintenant une vraie demoiselle, et qui ne faisait nullement disparate avec ses deux nouvelles compagnes.

— Elle est bien heureuse, elle! — me dit tout bas Barbejean.

Nous montâmes en voiture et notre gentille conductrice prit les rênes.

— Tu mettras le cheval au Bras-d'Or, lui dit Anthime, — j'irai t'y attendre tantôt, lorsque sera finie la leçon. Ça sera-t-il vers les huit heures environ, mesdemoiselles?

— Parfaitement, — répondit Alice, — et nous irons vous y reconduire ma nouvelle élève. Au revoir donc, monsieur. A ce soir!

— Encore une fois merci, monsieur! — ajouta Liane, désormais plus réservée que sa sœur. — Adieu!

F. Savoye, étudiant. — E. Reboud, avocat. — Ch. Lorient, étudiant en droit. — Emile Detézac, étudiant. — P. Camboué, avocat. — Eugène Coiffard, étudiant en droit. — Victor Pane, étudiant en droit. — Lucien Turcotti, avocat. — Léon Lalouye, avocat près la cour de Paris. — Lepecq, étudiant. — F. de Raguine, étudiant. — Girard. — Jules Poinat, étudiant. — Claudius Maillon, étudiant en droit. — A. Lebrun. — Henri de Blaviel, avocat. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Nous lisons dans le *Mémorial de la Loire* : « Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Empereur a reçu dimanche la députation qui s'est rendue à Paris pour demander la création d'un évêché dans le département de la Loire.

» L'audience a eu lieu à une heure. M. Charvet, dans une allocution concise et substantielle, a exposé les nombreuses et graves raisons qui recommandent cette mesure à l'adoption du gouvernement.

» On assure que l'Empereur a paru très-favorablement impressionné.

» Dans la même journée, à cinq heures et demie, la députation a été reçue par M. Ollivier, ministre des cultes, qui lui a fait le plus excellent accueil.

— Selon l'*Opinion nationale* :

Les amis de M. Ledru-Rollin ont reçu de Londres l'avis qu'ils ne peuvent pas compter sur la prochaine arrivée à Paris de l'ancien membre du gouvernement provisoire.

M. Ledru-Rollin serait, paraît-il, atteint d'une maladie de foie qui aurait nécessité, ces jours-ci, une consultation de quatre médecins anglais, réunis autour du chevet du malade.

— C'est mercredi que la 7^e chambre doit commencer à juger des affaires se rattachant aux événements des 7, 8 et 9 février.

— M. Rochefort, dit le *Paris-Journal*, n'a pas quitté, au pavillon des Princes, la pièce dans laquelle il a été installé le jour de son arrestation.

Et comme il a donné sa parole de ne pas se montrer à la fenêtre qui donne sur la rue du Puits-Hermite, — si l'on venait à faire quelque manifestation en sa faveur, — il ne sera pas transféré dans une autre partie de la prison.

Le prisonnier reçoit chaque jour la visite de ses deux enfants. Sa fille est toujours accompagnée de son institutrice.

— Une lettre publiée par le *Rappel* annonce que, par suite d'un ordre de la préfecture de police, M. Rochefort n'est plus admis à communiquer avec ses co-détenus.

— Dimanche, à midi, les obsèques de l'a-

gent Mourot ont eu lieu à Saint-Philippe-du-Roule.

— Au lycée de Brest, les élèves se sont plaints d'un de leurs professeurs de littérature, et ont demandé son renvoi, sans l'obtenir.

A la suite de désordres qui ont suivi ce refus, l'administration avait cru devoir remettre provisoirement à leurs familles sept élèves du cours de littérature de la marine, espérant que, le calme se rétablissant, elle pourrait user de la plus large indulgence.

Malheureusement, le désordre le plus grave s'est produit à la récréation de midi de vendredi.

Pour que le désordre ne gagnât pas le lycée entier, tous les élèves internes du cours de marine (troisième année) furent remis à titre provisoire à leurs familles ; et aussi, à trois heures, les élèves externes du cours de marine (deuxième année), dans lequel des désordres s'étaient aussi produits.

— Samedi, au Corps-Législatif, séance d'un calme parfait. Pas le moindre orage.

On sent que les députés ont besoin de repos, aussi bien sur les bancs de la droite que sur ceux de la gauche.

Plusieurs de nos honorables représentants ont été, d'ailleurs, fortement éprouvés par les émotions parlementaires de ces derniers jours.

M. le marquis de Piré garde la chambre.

M. Gambetta est au lit.

M. Ferry est sans voix.

M. Bancel est retombé malade.

M. Jules Favre est grippé.

M. Granier de Cassagnac ne quitte pas le coin du feu.

M. Gustave Fould est condamné au repos.

M. Achille Jubinal est visiblement souffrant.

Nous en passons, et des plus atteints.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que demain soir M. Galland, auquel nous devons la ligne de Poitiers, se propose de donner, à la Mairie de Saumur, une conférence sur les chemins de fer qui doivent compléter le réseau de notre pays.

Les actionnaires du chemin de fer de Poitiers à Saumur sont spécialement priés d'assister à cette réunion qui aura lieu à sept heures.

Le thermomètre s'est tenu moins bas la nuit dernière que les précédentes. Mais le vent souffle toujours du nord et il est douteux que la période de froid commencée depuis 8 jours soit terminée.

Jeudi dernier, un chaumier, établi au milieu des champs et appartenant à M. Morin, propriétaire au Vaudelnay, s'est enflammé tout-à-coup et a été entièrement détruit avant que tout secours ait pu être porté. La perte s'élève

à 70 fr., couverts par la compagnie du Mans.

Des enfants en bas âge avaient allumé du feu à peu de distance, et le vent a porté sur ce chaumier des étincelles qui ont déterminé l'incendie. Ces jeunes enfants ont bien cherché à l'éteindre, mais leurs efforts ont été impuissants.

Samedi, un mendiant de Doué, le nommé Grolleau, originaire de Bressuire, a été trouvé mort sur le bord d'un fossé de la grande route, à peu de distance de Concourson.

Ce vieillard a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante occasionnée par le froid.

Le train parti de Nantes dimanche à 7 heures a rencontré le train parti de St-Nazaire à 9 heures 25 du matin, entre Montoir et Donges.

Un mécanicien ou un chauffeur a été tué, cinq autres mécaniciens, chauffeurs et serre-freins ont été blessés gravement.

Une douzaine de voyageurs ont été contusionnés, mais pas gravement.

Le chef de gare de Montoir est arrêté.

On explique ainsi l'accident.

Par suite des neiges, l'arrivée du train express de Paris a subi un retard de plus d'une heure. Il en est résulté que le train qui d'ordinaire part de Nantes pour Saint-Nazaire à sept heures dix, n'a quitté la gare que vers huit heures. Ce train arrive habituellement à Saint-Nazaire à neuf heures vingt-deux. Un autre part alors pour Nantes, trois minutes après, c'est-à-dire à neuf heures vingt-cinq. Dimanche, ce dernier quitta la gare de Saint-Nazaire comme de coutume, mais des ordres avaient été donnés par télégraphe sur la ligne pour qu'on évitât une rencontre, en faisant garer l'un des trains en marche. On sait le reste... Une instruction étant ouverte, nous devons nous abstenir d'entrer dans de plus grands détails en ce qui concerne la responsabilité malheureusement encourue.

Le choc a été si violent, lors de la rencontre des convois, que les deux locomotives ont été presque entièrement broyées. Les foyers se touchaient presque.

Tout l'avant des machines est entièrement brisé, les fourgons des bagages des deux trains ont été également brisés sur les tenders des machines.

Une locomotive de secours envoyée sur le lieu de l'accident pour débayer la voie a déraillé, mais il n'en est résulté aucun malheur.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 31 janvier 1870.

NAISSANCES.

4. Charlotte-Florestine-Marie Birot, rue de la Petite-Bilange ; — 5. Unice-Marie Pivot, montée du Fort ; — Auguste-Gaston Maurice, place St-Pierre ; — 6. Louise-Marie Kippeurt, quai de la Marine ; — 7. Esther-Marie Prêtre, rue Royale ; — Louise-Marie

Lebougne, rue du Puits-Tribouillet ; — 10. Victorine-Marie Béatrix, rue de la Visitation ; — 13. Charles-Auguste Bouchet, rue St-Jean ; — 14. Eugène Vebert, rue St-Nicolas ; — Louise Peltier ; — 17. Jean-Baptiste Billy ; — Etienne Geindrey, au Petit-Puy ; — 18. Adolphe-Julien Gromaire, rue du Temple ; — 20. Mélanie Aubry ; — Auguste Roger, ancienne route d'Angers ; — Marguerite Athre, rue Haute-St-Pierre ; — 22. Antoinette Lepage, rue St-Lazare ; — 25. Marie-Louise Derrulf, rue Brault ; — 24. Augustino Chevallier, rue des Moulins ; — 27. Edouard-Alphonse Pichat, quai du Gaz ; — Marie-Louise Sechet, route neuve d'Angers ; — 29. Marie Pépinière ; — 31. Henriette Perrochon, rue de la Visitation ; — Rose Hardouin, rue de Fenet.

DÉCÈS.

1. Isidore Pescheux, marchand, 49 ans, rue de la Petite-Bilange ; — Florence Courjaud, journalière, 64 ans, rue de la Visitation ; — Marie Mabile, 59 ans, couturière, épouse Etienne-Parfait Gasté, rue Haute-St-Pierre ; — 2. Clémentine Berard, rentière, 55 ans, épouse Louis-Charles Dumoustier, rue de la Gueule-du-Loup ; — 3. Jean Gibiat, vitrier, 45 ans, rue de Fenet ; — 4. Anne Vallet, journalière, 65 ans, veuve Pierre Laroche, Hospice ; — 6. Marie-Antoinette Michel, 7 ans, rue de Fenet ; — Jeanne Hardouin, journalière, 81 ans, Hospice ; — 8. Madeleine-Alix Bourdier, sans profession, 20 ans, porte du Bourg ; — 10. Jeanne Rétiveau, sans profession, 74 ans, rue Courcouronne, veuve René Leler ; — Charles Millerand, sans profession, 19 ans (extra-muros) ; — 14. Marie Dublard, cultivatrice, 70 ans, veuve Joseph Fourneau, Hospice ; — 17. François-Hilaire Maupoint, portefaix, 75 ans, Hospice ; — 18. Paul Chauveau, 1 mois, Hospice ; — 19. Louis Artif, marinier, 67 ans, rue de la Visitation ; — Ferdinand-Gatien Gabilleau, 1 mois, rue du Portail-Louis ; — 20. Ernestine Julie Lambert, chapeletière, 36 ans, épouse Louis Gaubert, rue Notre-Dame ; — Perrine Vaucelle, journalière, 63 ans, veuve Louis Ploquin, Hospice ; — Inconnu (cadavre retiré de la Loire) ; — Auguste Roger, 1 jour, ancienne route de Tours ; — 21. Pierre-Emile Eugène Gallet, 13 ans et demi, quai de Limoges ; — 22. Catherine Hamon, journalière, 47 ans, Hospice ; — Louise Jubault, marchande, 80 ans, veuve Joseph Touchet, rue de l'Hôtel-Dieu ; — 23. Pierre-Alexandre Delahaye, propriétaire, 91 ans, rue St-Lazare ; — Jean Foulard, journalier, 55 ans, Hospice ; — Julie Pommerais, 14 mois, rue de Fenet ; — Anne Guineau, domestique, 69 ans, rue de l'Hôtel-Dieu ; — 24. Christiani (mort-né) ; — 27. Louis Roy, propriétaire, 67 ans, rue de l'Hôtel-Dieu ; — 28. Jean-Baptiste Billy, 11 jours, Hospice ; — Guignon (mort-né),

— Adieu donc ! — conclut Barbejean, — mais sachez-le bien, mesdemoiselles... toutes fois et quantes il vous plaira de revenir frapper à cette porte, soit que le ciel vous soit propice, soit qu'il y ait sur vos têtes un orage quelconque, vous y serez toujours reçues comme au jour d'aujourd'hui, comme chez des amis... de vrais amis !

La voiture s'éloigna.

Césarine conduisait à merveille. Mais, tout en retournant à chaque instant ses regards vers la ferme :

— Pauvre parrain ! — disait-elle, — il aurait été bien joyeux de venir avec nous, j'en suis certaine... Mais pourquoi donc semblez-vous avoir peur de lui ?... c'est que vous ne le connaissez pas, voyez-vous... S'il est grand, s'il est fort, s'il n'a pas des airs de freluquet, ça n'est point sa faute, et ne prouve pas qu'il soit méchant.

Oh ! je vous raconterai quelque jour comment il s'est conduit envers moi, sa parente éloignée... comment il a recueilli la pauvre petite orpheline qui n'avait plus personne au monde, comment il s'est chargé de mon éducation, comment, plus tard, il m'a mise à la tête de sa maison ni plus ni moins qu'une sœur, ni plus ni moins qu'une reine... et vous direz alors, vous direz avec moi que mon parrain est le plus généreux, le meilleur des hommes !... Hue donc, Coco... hue !

Et, tout en activant la course du cheval, Césarine essayait une larme.

Liane profita de ce moment pour lui persuader que ni sa sœur ni elle n'avaient la moindre antipathie pour Anthime, bien au contraire.

— A la bonne heure ! — s'écria-t-elle déjà convaincue, — à la bonne heure ! Je me le disais bien aussi que ce n'était pas possible... Il est si bon, il est si brave, il est si beau, mon parrain !... Ah ! je le garantis d'avance... celle qu'il épousera sera la plus heureuse femme du monde !

En parlant ainsi, Césarine ne pensait nullement à Liane et à Alice, mais encore moins à elle-même. Il était évident que, pour cette innocente et dévouée filleule, Anthime Barbejean n'était et ne serait jamais qu'un frère.

On ne tarda pas à arriver.

En attendant ses autres élèves, Alice voulut immédiatement savoir à quoi s'en tenir à l'égard de Césarine.

Césarine dessinait vraiment fort bien ; elle ne tarda pas à révéler un tel goût pour le coloris, un sentiment si vrai de la nature, que ce fut à qui s'en émerveillerait, l'encouragerait.

Mais il n'était pas besoin qu'on l'excitât au travail ; elle croyait que son parrain raffolait de l'aquarelle ; elle

se persuada qu'il serait heureux de la voir en tapisser la maison tout entière ; elle y mit une telle ardeur, un tel vouloir, que la rapidité de ses progrès semblait tenir du miracle.

Il en fut de même quant à son amitié pour Alice et pour Liane, de même quant à l'affection qu'elle leur inspirait. Au bout d'une semaine à peine, un étranger les eût prises pour les trois sœurs.

Les premiers jours, Anthime s'était montré d'une discrétion héroïque. Il accompagnait Césarine jusqu'à la porte seulement des demoiselles Thévenot ; il attendait Césarine au Bras-d'Or. Puis, comme l'élève s'attardait de plus en plus chez sa chère maîtresse, il se permit de venir l'y chercher un soir.

De même le lendemain. Ce fut bientôt comme une habitude. On causait, après chaque leçon, durant au moins une heure, et sans même s'apercevoir que Barbejean fût là, tant il faisait peu de bruit, tant il parlait peu. Mais pour moi, ses regards en disaient plus que bien des paroles.

Cependant il savait si parfaitement diviser sa muette admiration que j'en étais encore à me demander de laquelle des deux sœurs il était épris, pour laquelle des deux il se servait ainsi du naïf intermédiaire de Césarine.

Le Normand même le plus amoureux sera toujours un

Normand !

Mais un soir, dans la cour du Bras-d'Or, il profita de l'instant où les trois jeunes filles se disaient adieu, Césarine se hissant déjà sur le marche-pied, pour m'appeler à la tête du cheval qu'il tenait en bride et pour me dire à voix basse :

— N'annoncez-vous pas tout-à-l'heure que vous iriez vous promener demain matin au château de Bonnevillie ?

— Oui. Eh bien ?

— Eh bien... vous m'y trouverez... il faut que je vous parle.

(La suite au prochain numéro.)

FÉCONDITÉ.

La femme d'un manœuvre employé sur les terres de sir Watkin Wynn, à Vrexham (Angleterre), est accouchée de cinq enfants ! La reine Victoria lui a envoyé sept livres sterling (175 fr.). C'est le troisième accouchement de cette femme. Par les deux premiers elle a fait, chaque fois, cadeau à son mari de trois poupons. Ainsi elle lui a donné, en trois fois, onze enfants qui sont tous vivants aujourd'hui.

Hospice; — Joseph-Pierre Baré dit Gallois, propriétaire, 85 ans, quai Notre-Dame; — 29, Théodore Chandebau, journalier, 35 ans, rue de la Visitation; — 50, François Hardouin, 1 jour, Hospice; — 51, Jean Gibiat, cordonnier, 56 ans, Hospice.

(La fin au prochain numéro.)

L'Univers illustré contient dans son numéro de cette semaine :

Représentation des Pupazzi au palais des Tuileries; l'artillerie autrichienne dans les montagnes de la Dalmatie; une émeute de mineurs en Angleterre (quatre gravures); une scène de *Lucrece Borgia*, de Victor Hugo; la récolte de la glace sur le grand lac du bois de Boulogne; les princesses héréditaires d'Europe (sept portraits); les ridicules des modes du jour, etc., etc. — Les personnes qui ont l'intention de s'abonner ou de renouveler leur abonnement à l'Univers illustré feront bien de se hâter, car c'est jusqu'au 15 courant seule-

ment que l'administration du journal peut disposer des magnifiques ouvrages offerts comme primes gratuites, et dont la liste est publiée à la fin du numéro de cette semaine.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES

DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr. Administration : Passage Colbert, 24.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalessière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, nervose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil.,

32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalessière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (444)

Marché de Saumur du 12 février.

Froment (l'h.) 77 k.	18 69	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité.	74	— luzerne	50	—
Seigle	12	Foin (charr.)	780	95
Orge	65	— Luzerne	780	78
Avoine	50	Paille	780	45
Fèves	75	Amandes	50	—
Pois blancs	80	— cassées	50	—
— rouges	80	Cire jaune	50	200
Graine de lin	70	Chanvre tillé	—	—
Colza	65	— (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	65	— Blanc	—	—
— chenevis 50	42	— Demi-couleur	—	—
— de lin	50	— Brun	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1869.	1 ^{re} qualité	140 à 160
Id.	2 ^e id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur 1869.	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1869.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1869.	1 ^{re} id.	32 à 35

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1869.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Champigny, 1869.	1 ^{re} qualité	150 à 200
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1869.	1 ^{re} id.	» à »
Varrains, 1869.	2 ^e id.	80 à 100
Bourgueil, 1869.	1 ^{re} qualité	110 à 125
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1869.	1 ^{re} id.	90 à 100
Chinon, 1869.	1 ^{re} id.	75 à 90
Id.	2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Tribunal civil de Saumur.

Etude de M^e BODIN, avoué.

Par exploit du ministère de Binsse, huissier à Saumur, en date du 12 février 1870, enregistré, la dame Stéphanie Boulé, sans profession, épouse de M. Idamiste Théodore Frégier, carrossier, avec lequel elle demeure ville de Saumur, a formé contre ledit sieur Frégier sa demande en séparation de bien; et M^e Bodin, avoué près le tribunal civil de Saumur, a été constitué pour la demanderesse, sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme, par l'avoué soussigné.

A Saumur, le 14 février 1870.

(44) Signé: R. BODIN.

A VENDRE
MANGEOIRE ET RATELIER
ET ABREUVOIR EN PIERRE.

S'adresser à M. NORMAND, à la Croix-Verte. (45)

A CÉDER
Pour cause de cessation de commerce,
UN MAGASIN
DE LINGERIE ET MODES

Très-bien achalandé
Et dans un bon quartier.
S'adresser au bureau du journal.

BONS ET FORTS COTRETS
A VENDRE

Au prix de 64 fr. le cent, rendus à domicile.
S'adresser à M. POITOU-BERNARD, M^e de bois, à Saint-Florent. (549)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE BOUTIQUE
CHAMBRE, CAVE ET GRENIER,
Située place Saint-Pierre.

S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 7. (29)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE PORTION
DE LA MAISON BERGE

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc.
S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

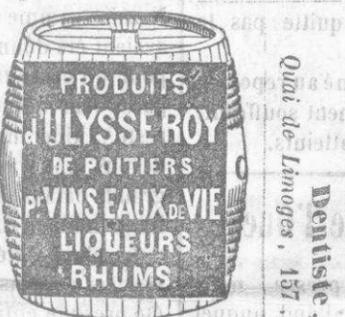
A VENDRE
VOITURE, CHEVAL ET HARNAIS
Petite rue St-Pierre, 18.

AVIS.
M. JEAN
MAITRE RAMONEUR,
A l'honneur de prévenir sa clien-
telle qu'il continuera, comme par
le passé, de travailler pour les per-
sonnes qui ont bien voulu jusqu'à
ce jour l'honorer de leur confiance.
Il restera à Saumur l'hiver et
l'été. (38)

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^r Simon. (Notice en-
voyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignal-Simon,
Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers
(Vendée), genre et succès, seul et
uniquement élève de P^r Simon; ou à la Phar-
macie Briand, aux Herbiers (Vendée).

PAPIER WLINSI

Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharmacies.



GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

Dentiste, Quai de Linoges, 157, à Saumur.

FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES.

J.-C. BIGNON,
Rue Saint-Jean, ancien Café Véron, à Saumur.

On trouve dans cette maison tout ce qui sert à coller les vins, à les soutirer, à les mettre en bouteilles, etc. (443)

L'AIGLE IMPÉRIAL LIBÉRATEUR

Compagnie d'Assurances et de Remplacements militaires,
Constituée conformément aux lois des 21 mars 1852, 1^{er} février 1868,
et au décret impérial du 22 février 1868.

Etablie à Paris, 68, rue de Malte.
CONSEIL DE PATRONAGE :
MM. le marquis d'EXMIER-DOLBREUSE, propriétaire, président;
de LA PORTE DU THEIL, propriétaire;
le vicomte ARNAUD DE LA MÉNARDIÈRE, ancien avoué;
le comte de POUANT, propriétaire;
le baron F. DE SCHEIDLEIN, propriétaire.
Directeurs: J.-A. MARTINROCHE et C^{ie}.

Cette Compagnie a l'honneur d'informer les familles qu'elle traite les assurances avant le tirage au sort à prime fixe et en vue de deux chances, à des prix très-modérés. Elle engage les pères de famille, soucieux de leurs intérêts et de leur tranquillité, à s'adresser à elle et à ne pas traiter sans s'être renseignés sur ses prix.
Les conditions et prix d'assurances sont envoyés sur demande par lettre affranchie adressée au Directeur à Paris.
Les paiements n'ont lieu qu'après entière libération de l'assuré ou du remplaçant.
S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris.
(On demande des agents dans chaque canton; on offre de fortes remises).

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,
Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :
Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon; à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOLUME IN-12 CHARPENTIER,
Prix: 1 fr. 25 c.,
A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR :
ÉTUDES HISTORIQUES
SUR
L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES
DE LA VILLE DE SAUMUR.
Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 FÉVRIER.			BOURSE DU 14 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	73 15		15	73 25		10
4 1/2 pour cent 1852.	103 60		15	103 75		15
Obligations du Trésor.	490	1 25		490 75		
Ville de Paris 1869.	361 75			361		75
Banque de France.	2885			2885		
Crédit Foncier (estamp.)	1735		5	1735		
Crédit Foncier colonial				465		
Crédit Agricole	615		10	622 50	7 50	
Crédit Industriel	660			855		
Crédit Mobilier (estamp.)	200			205	5	
Comptoir d'esc. de Paris.	695			697 50	2 50	
Orléans (estampillé)	985		1 25	990	5	
Nord (actions anciennes)	1132 50		2 50	1133 75	1 25	
Est.	598 75			600	1 25	
Paris-Lyon-Méditerranée.	993 75		1 25	993 75		
Midi.	630	1 25		627 50		2 50
Ouest.	620	15		617 50		2 50
Charentes.	478 75			478 75		
Vendée.		3				
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1695	6 25		1682 50		2 50
Canal de Suez.	340	1 25		342 50	2 50	
Transatlantiques.	215			217 50	2 50	
Cable transatlantique.						
Compagnie immobilière.	95		3	90		5
Emprunt italien 5 0/0.	54 50			54 60	10	
Autrichiens.	767 50		7 50	775	7 50	
Sud-Autrich.-Lombards.	502 50		6 25	503 75	1 25	
Victor-Emmanuel.	55	1		54		1
Crédit Mobilier Espagnol.	427 50	7 50		435	7 50	
Est-Hongrois.				305		
Foncier autrichien.	925			925		

OBBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	348			346		
Orléans.	340			340 50		
Paris-Lyon-Méditerranée.	336			335		
Ouest.	335 50			335		
Midi.	334 50			334 50		
Est.	340 50			342		

Sauumur. P. GODET, imprimeur.
Certifié par l'imprimeur soussigné.